



FORMATION CONTINUE 2024

LISBONNE

PROCEDURE CIVILE

REFORME ET ACTUALITES DE LA PROCEDURE CIVILE : EVITER LES PIEGES / SAISIR LES OPPORTUNITES

Vincent EGEA

Agrégé des Facultés de droit
Professeur à Aix Marseille Université
Vice-Président affaires juridiques et institutionnelles
Directeur du Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître et maîtriser les derniers éléments d'actualité en procédure civile (jurisprudence / décrets)
- Exploiter efficacement les modes amiables à l'occasion d'une instance judiciaire (en amont, au cours de la procédure, après le jugement...)
- Anticiper l'application de la future procédure d'appel (au 1er septembre 2024)
- Elaborer une stratégie procédurale opportune

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I. Panorama d'actualité en procédure civile

- Les jurisprudences récentes relatives à l'instance
- Le point sur le formalisme et la structuration des actes : quelles exigences ? quelles sanctions ? quelles défenses ?
- Les référés probatoires et ordonnances sur requête

II. De l'utilisation efficace d'un mode amiable à l'occasion d'une instance judiciaire

- En amont de l'instance
- En cours d'instance
- Rendre efficace et exécutoire l'accord amiable

III. Déjouer les pièges des procédures d'appel dans l'attente du 1er septembre 2024

- Appels à jour fixe et appel à bref délais
- Maîtriser l'appel ordinaire
- Les pouvoirs du premier Président (référé, arrêt de l'exécution provisoire)
- La réforme de la procédure d'appel : se préparer efficacement pour le 1er septembre 2024

Moyens pédagogiques :

Support envoyé aux participants.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.